

Le Christophien

BULLETIN MUNICIPAL







Payer la gardienne par virement Interac ou déposer un chèque avec son appareil mobile, voilà autant de facons de réaliser vos transactions du quotidien facilement et rapidement grâce aux solutions numériques Desjardins.

Retrouvez-les sur AccèsD Internet ou mobile ou informez-vous en caisse pour obtenir un accompagnement.









Nuit Blanche, magazine littéraire : "Captivant, original et passionnant!"



Yan Bilodeau Propriétaire

819 352-7123



yan.bilodeau.upb@gmail.com 🖂







Produits architecturaux

Reproduction de moulures anciennes

Fabrication de plancher

Fabrication de planches murales

Revêtements extérieurs

Service de planage

Fabrication de lattes breezes pour séchoir





Tél. 819 357-7904

Fax. 819 357-9010 | info@mouluresdsimoneau.com

www.mouluresdsimoneau.com

Conseil Municipal

Michel Larochelle: Maire

Johanne Therrien: Conseillère – district no. 1

Bertrand Martineau: Conseiller – district no. 2

Diane L. Gagnon: Conseillère – district no. 3

Simon Arsenault: Conseiller – district no. 4

Dominique Blanchette : Conseillère – district no. 5

Réjean Arsenault : Conseiller – district no. 6

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Katherine Beaudoin, avocate

Directrice générale et secrétaire-trésorière directiongenerale@saint-christophe-darthabaska.ca

Gabrielle Bergeron

Adjointe administrative secadjoint@saint-christophe-darthabaska.ca

Véronique Tétrault, urbaniste

Responsable du département d'urbanisme (lundi, mardi, mercredi et jeudi) permis@saint-christophe-darthabaska.ca

Yves Gosselin | Inspecteur à la voirie

Stéphane Proulx

Journalier à la voirie voirie@saint-christophe-darthabaska.ca

BUREAU MUNICIPAL

418. avenue Pie-X

Saint-Christophe-d'Arthabaska (QC) G6R 0M9 Tél.: 819 357-9031 / Fax: 819 357-9087

Heures d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 Le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h à 16 h



SITE INTERNET

 Vous pouvez toujours consulter le site Internet de la Municipalité, voici l'adresse

www.saint-christophe-darthabaska.ca

Vous y retrouverez des informations pertinentes concernant la Municipalité de Saint Christophe d'Arthabaska, dont le calendrier des collectes 2020, la programmation des loisirs, des Arts & Culture. De plus, vous pouvez imprimer les formulaires pour les demandes de permis de construction, rénovation ou autres.

Sur le site, vous pouvez aussi consulter le Répertoire des Entreprises de la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska advenant le cas où votre entreprise ne s'y retrouve pas et que vous seriez intéressé à la faire ajouter, veuillez communiquer au Centre Administratif: 819 357-9031 Il nous fera plaisir de prendre vos coordonnées.



RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019

Citoyennes et citoyens,

En conformité avec l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente le présent rapport sur les faits saillants du rapport financier 2019.

L'exercice financier 2019 s'est soldé avec un surplus de 232 566 \$ sur un budget de réalisations approximatif de 3,5 M \$. Les principales raisons de ce surplus sont, entre autres, le nombre important de factures de mutations immobilières (taxe de Bienvenue) générées suite aux transactions immobilières, à l'encaissement de divers transferts et aux revenus d'intérêts du compte bancaire.

Au 31 décembre 2019, le total du surplus accumulé était de 1 739 546 \$. Le surplus actuel fait en sorte que la municipalité se trouve dans une position financière avantageuse. Dans le programme triennal des immobilisations 2020, une somme provenant du surplus accumulé est prévue pour continuer le développement résidentiel sur le territoire.

Finalement, vous trouverez, à titre informatif, l'opinion du vérificateur externe contenue dans le rapport financier 2019.

En vous remerciant pour la confiance accordée envers les élus de la municipalité.

Michel Larochelle

Maire de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska

PROJET D'IMMOBILISATION 2019

- Sentier piétonnier Marie-Rose et Marie-Madeleine
- Subvention du Fonds de développement du territoire de 50 000 \$

Opinion de la société de comptables professionnels agréés, Groupe RDL Victoriaville SENCRL

« À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska au 31 décembre 2019, ainsi que les résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »



ENLÈVEMENT DES DÉCHETS SOLIDES VOLUMINEUX

Veuillez prendre note que l'enlèvement des déchets solides volumineux sera effectué le 15 septembre 2020.

Vos déchets volumineux doivent être placés séparément des autres déchets, le plus près possible de la rue, disposés au sol et non dans une remorque. De plus, ceux-ci doivent être déposés en bordure de rue la veille de la collecte. Conformément à la Loi de la qualité de l'environnement, ces objets devront être empilés de façon ordonnée ou liés en paquet pour éviter leur éparpillement et faciliter leur enlèvement.

Les mots « **DÉCHETS VOLUMINEUX** » signifient et comprennent les déchets occasionnels et encombrants provenant d'usages domestiques (meublant la maison), tels que meubles, matelas, poêles, tapis et couvre-plancher (roulés) piscines hors-terre, branches (3 pieds et moins attachées, maximum de 3 paquets), accessoires électriques ou à essence (sans le moteur à essence).

À L'EXCLUSION des carcasses d'automobiles, des matériaux de construction ou rénovation (ex. : fenêtres avec ou sans cadrages, portes, bains, douches, armoires, toilettes), clôtures, bois, souches d'arbre, ainsi que tout liquide (ex. : peinture, gaz et autre). Suite au programme de Recyc-Québec, <u>AUCUN PNEU</u> n'est admis dans la collecte des déchets volumineux. Vous ne pouvez pas mettre de pneus dans les bacs de collectes régulières, vous devez les apporter dans un garage où se fait la vente de pneus.

IMPORTANT: En vertu de la réglementation adoptée par le ministère de l'Environnement, les <u>APPAREILS DOMESTIQUES DE RÉFRIGÉRATION ET DE CLIMATISATION</u> ne seront plus ramassés avec les déchets volumineux. Vous devrez les apporter vous-même à l'Écocentre situé au 370, de la Bulstrode à Victoriaville 819 758-8378.

Pour votre information! *Lors des cueillettes régulières, certaines matières ne sont pas acceptées dans les bacs parce qu'elles sont trop volumineuses ou parce qu'elles risquent d'endommager les équipements du centre de tri. En revanche, elles peuvent être déposées à l'écocentre et dans bien des cas, être revalorisées.

Vous pouvez venir y déposer (sans frais) : Volume maximal permis 2m³ (des frais s'appliqueront si plus de 2m³):

- Matières organiques (herbes, feuilles, branches, terre, etc.)
- Mobilier intérieur et extérieur (divans, matelas, tables, etc.)
- Articles de cuisine (chaudrons, couteaux, poêlons, etc.)
- Petits et gros électroménagers* (grille-pains, malaxeurs, bouilloires, etc.)
- Appareils électroniques et électriques (télévision, ordinateurs, cellulaires, radios, etc.)
- Débris de construction*
 (bois, briques, métaux, asphalte, béton, toilettes, lavabos, etc.)
- Antigel
- Objets de métal
- Carton
- Huiles usées
- Objets de plastique (ex. jouets)
- Bombonne de propane



*Certains frais peuvent s'appliquer pour les matières suivantes :

- Débris de construction : bardeaux d'asphalte, bois, métal, fenêtres, bains, toilettes, portes, briques, gypse, armoires, etc.
- Électroménagers: Réfrigérateur, air conditionné, déshumidificateur, congélateur, thermopompe.

HEURES D'OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE

 Horaire temporaire durant la crise de la Covid-19 : Mardi au samedi de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 15h45

Pour consulter l'horaire qui est sujet à changement à cause de la crise de la Covid-19, référez-vous au site suivant : www.groupegaudreau.com/ecocentre

- Fermé: 7 septembre 2020 (fête du Travail)
 - 12 octobre 2020 (Action de grâce)
 - 25, 26 décembre 2020 et 1er et 2 janvier 2021

Dès le 18 juillet, assurez-vous d'avoir votre masque lorsque vous vous présenterez à l'écocentre, car vous devrez le porter si un paiement est exigé.

Remarquez que nous serons à effectifs réduits pour respecter les mesures de sécurité. Venez seul si possible à moins qu'un membre vivant sous le même toit doive vous accompagner pour vous aider à débarquer vos matières. Nous n'acceptons pas l'argent comptant.

RECYCLAGEDES PRODUITS ÉLECTRONIQUES

Toujours dans un objectif de réduction des déchets, l'Écocentre Gaudreau Environnement est officiellement le <u>point de dépôt autorisé</u> pour accueillir les produits électroniques des citoyens ainsi que des entreprises de la MRC d'Arthabaska, et ce, GRATUITEMENT.

La ARPE (Association pour recyclage de produit électronique du Québec) est un organisme sans but lucratif qui a comme objectif de dévier 100 % de la matière électronique des sites d'enfouissement. Organisme créé par Recyc-Québec, la ARPE est en action pour mettre en place plusieurs points de dépôts partout au Québec et offrir la possibilité de se départir de vos produits électroniques gratuitement. Actuellement, si vous achetez un produit électronique, vous devez payer une taxe afin de faire recycler votre produit en fin de vie. Cette taxe finance en partie les points de dépôt pour éventuellement traiter la matière.

Pour information :

ARPE-Québec - recyclermeselectroniques.ca

COLLECTE SPÉCIALE DE SURPLUS DE FEUILLES

Il y aura TROIS collectes spéciales de feuilles mortes les mardis 13 et 20 octobre ainsi que le 10 novembre 2020.



JOURNÉE **NORMAND-MAURICE**

COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) LE SAMEDI 17 OCTOBRE 2020

La Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska participera à la Journée Normand-Maurice. C'est une collecte de porte-à-porte faite par des bénévoles où vous devez déposer vos R.D.D., en vrac ou dans des boîtes de carton, le samedi 17 octobre prochain entre 7 h et 9 h (matin) en bordure de la rue.

Les liquides doivent être dans leur contenant original fermé hermétiquement, bien identifié et en bonne condition.

Matières acceptées: Peintures, teintures et vernis, huile à moteur et végétale, lampes fluocompactes, cellulaires, matériel informatique et périphérique, télévisions, goudron et petites piles.

Certains produits ne seront pas acceptés lors de la collecte porte-à-porte: Dans un souci constant d'améliorer la Journée Normand-Maurice et d'assurer la sécurité des jeunes bénévoles, nous avons effectué quelques changements importants au niveau des matières acceptées lors des collectes porte-à-porte. Effectivement, certains RDD peuvent présenter un danger pour les bénévoles (acides et produits basiques tels que peroxyde, eau de javel, ammoniaque, chlore, poison visant l'extermination des animaux et parasites, pesticides, insecticides, herbicides, fongicides, algicides, solvants et produits de nettoyage à four et à tuyaux, etc.).

Pour cette catégorie de RDD chimique, nous invitons les citoyens à les apporter à l'entreprise Laurentide Re-Source au 345, rue de la Bulstrode, Victoriaville. Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Laurentide Re-Source au 1 888 758-5497. C'est important d'y participer pour l'environnement!



L'AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE DES STRUCTURES D'ENTREPOSAGE DU FUMIER ET DU LISIER, L'AFFAIRE DE TOUS!

L'aménagement sécuritaire des structures d'entreposage du fumier et du lisier, l'affaire de tous!

Le Code canadien de construction des bâtiments agricoles en vigueur constitue un recueil d'exigences minimales régissant les bâtiments agricoles en matière de salubrité et de sécurité. Certaines normes concernant les structures d'entreposage du fumier et lisier permettent de réduire considérablement le risque d'accident grave ou de décès.

En effet, le code prévoit notamment qu'une fosse à purin sans couvercle fixe doit être entourée d'une clôture, d'un mur ou d'une combinaison des deux, d'une hauteur d'au moins 1,5 mètre audessus du niveau du sol, être solidement ancrée et comporter une barrière avec loquet pour empêcher l'entrée d'enfants ou d'animaux.

La prévention, toujours la meilleure solution.

ABRI D'HIVER POUR AUTOMOBILE



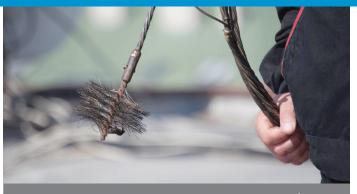
En vertu du règlement de zonage municipal, il est permis d'installer **un maximum de 2 abris temporaires** pour automobile aux conditions suivantes :

- Entre le 15 octobre d'une année et le 15 avril de l'année suivante, il est permis d'installer dans la voie d'accès au stationnement un maximum de deux abris temporaires conduisant ou servant au remisage d'automobile. Hors de cette période, l'abri temporaire doit être enlevé au complet incluant la structure;
- Ces abris doivent être faits d'une charpente métallique tubulaire démontable fabriquée industriellement, recouverte d'un seul matériau approuvé et avoir une capacité portante permettant de résister aux accumulations de neige;
- Il doit être installé à une distance minimum d'un mètre cinquante (1,50 m) d'une borne-fontaine, du trottoir et de la ligne de terrain avant et à l'extérieur du triangle de visibilité :
- Il doit également être installé à une distance minimum de deux mètres (2 m) d'un fossé, de la bordure de la rue ou de la limite de l'asphalte de rue selon le cas;
- L'abri doit servir au stationnement d'un maximum de deux véhicules automobiles ;
- La distance minimale d'une ligne latérale ou arrière de terrain est d'un (1) mètre ;
- La superficie maximale de l'ensemble des abris d'autos temporaires est limitée à 50 m².

Veuillez noter que dorénavant, la Municipalité veillera à faire appliquer ce règlement sur tout son territoire. Les contrevenants sont passibles d'une amende de 1000 \$. Pour des questions, vous référer au service de l'urbanisme 819 357-9031.

RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL

Nous vous rappelons que si vous avez l'intention de mettre des balises pour délimiter votre terrain cet hiver, ces balises doivent être placées à la limite de votre terrain et non dans l'emprise de la rue. Nous vous rappelons également qu'il est interdit de pousser la neige sur le chemin public.



RAMONAGE DES CHEMINÉES

Pour votre information, voici les coordonnées de deux compagnies spécialisées dans le ramonage des cheminées. Nous vous rappelons qu'il est important de ramoner la cheminée de sa résidence au moins une fois par année.

- Ramoneur Bois-Francs : 819 795-5045
- Les Services Hébert Cheminée : 819 350-5760

Pour le ramonage et l'inspection de la cheminée, incluant la cueillette de la cendre à la base de la cheminée, vous devez vérifier les tarifs directement avec l'entrepreneur de votre choix.



AVIS À NOS AÎNÉS(ES) SAVIEZ-VOUS QUE....?

Si vous êtes encore à la maison et désirez engager quelqu'un pour faire l'entretien intérieur ou extérieur de votre propriété vous pouvez demander :

BRIA, Coopérative de soutien à domicile : 819 758-9265 651, rue Notre-Dame Ouest - Victoriaville (Québec) G6P 1T3

C'est une entreprise accréditée en économie sociale et en aide domestique (EESAD) depuis mars 1998. La coopérative de travailleurs a pour mission, d'une part, de participer au soutien à domicile des gens en perte d'autonomie et, d'autre part, supporter ceux et celles dont les tâches ménagères sont devenues une corvée.

SERVICES:

- Entretien léger
- (époussetage, aspirateur, plancher, salle de bain, etc.).
- Lessive, repassage, raccommodage;
- Préparation des repas sans diète ;
- Faire les courses : supermarché, pharmacie, etc.
- Grand Ménage (lavage des murs, plafonds, fenêtres, etc.)
- Maintenance (entretien extérieur et menus travaux)





Quand les secondes comptent





La prévention est essentielle pour mieux intervenir en cas d'urgence. **INFOSTOP** est un projet destiné aux aînés de même qu'aux personnes en perte d'autonomie.

INFOSTOP

Outil de prévention pour faciliter le travail des premiers répondants et des intervenants.

Procurez-vous votre trousse INFOSTOP

INFOSTOP

QUAND LES SECONDES COMPTENT

Un outil de prévention pour la population aînée ou toute personne en perte d'autonomie qui facilite le travail des premiers répondants ou des ambulanciers et permet de gagner du temps en intervenant de façon plus efficace lors de situation d'urgence à domicile.

La capsule **INFOSTOP** est constituée d'un contenant, d'un aimant à apposer sur la porte du réfrigérateur, d'un feuillet d'instructions et d'un feuillet d'information sur la santé de la personne. Le bénéficiaire est invité à compléter les informations sur sa santé et à inclure le tout dans le contenant qui devra être déposé à l'intérieur de la porte du réfrigérateur.

L'aimant apposé sur la porte du réfrigérateur indique aux premiers intervenants que des informations sur la santé de la personne se retrouvent dans la porte du réfrigérateur. L'outil permettra de gagner de précieuses minutes en situation d'urgence. Il est maintenant disponible gratuitement dans chacune des municipalités et des pharmacies du territoire de la MRC d'Arthabaska.

La capsule **INFOSTOP**, telle que présentée, est le résultat d'un travail de mobilisation et de concertation entre différents partenaires du milieu, qui connaissent les réalités de nos aînés et qui ont cerné des éléments pouvant faciliter le travail actuel des premiers répondants en situation d'urgence.

POUR PLUS D'INFORMATION:

Carrefour d'entraide bénévole des Bois-Francs 819 758-4188





USINAGE

BOIS-FRANCS

Kevin Thibodeau · Alexandre Gaudet Propriétaires

425, avenue Pie X Saint-Christophe-d'Arthabaska (Québec) G6R 0M6

USINAGEBOISFRANCS.COM

FABRICATION RÉPARATION SOUDURE

INDUSTRIEL COMMERCIAL AGRICOLE

TÉL.: 819 357-3560

Les Cuisines Bois-Francs Inc.

Marco Tessier & Francine Biron

Cuisinistes depuis 1974

Cuisinistes de père en fils et fiers de l'être. Notre but ultime, créer votre rêve!



Résidentiel - Commercial

Conception - Fabrication haut de gamme Finition complète à notre usine - Installation

819 357-9316

cuisinesbf@videotron.ca

401, avenue Pie X Saint-Christophe d'Arthabaska (Québec) G6R 0M5

Soumission Gratuite

L'HOMME DE GRIFFINTOWN



La nouvelle trilogie de science-fiction qui débute au Québec.

Disponible partout en librairie et sur Internet

Nuit Blanche, magazine littéraire : "Captivant, original et passionnant!"

Pour en savoir plus sur cette nouvelle parution, ou connaître ses différents points de vente, visitez: editionslpd.com

ÉDITIONS MÉDIA PLUS COMMUNICATION

Nous éditons gratuitement les publications des municipalités!



DESIGN GRAPHIQUE IMPRESSION RÉGIE PUBLICITAIRE

Cartes routières
Calendriers
Guides citoyens | touristiques | achat
Bulletins municipaux | Magazines
Mise à disposition gratuite de mobilier urbain

www.editionsmpc.ca • Courriel : info@editionsmpc.ca



